



## ■ L'APCMA et le Cnam, partenaires déterminés de la formation vers les métiers de l'artisanat

Alain Griset, président de l'Assemblée permanente de chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), et Olivier Faron, administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), ont signé le mercredi 27 mai une convention-cadre créant des passerelles, c'est-à-dire des correspondances, entre certains titres et diplômes du Cnam et ceux des Universités régionales des métiers et de l'artisanat (URMA). Ces passerelles visent à fluidifier le parcours des candidats entre les deux systèmes de certification et à permettre une lisibilité accrue des parcours et de l'offre de formation dédiés à l'artisanat.

L'instauration de ces passerelles permet de sécuriser les parcours de formation en établissant des règles claires pour les titulaires d'un titre de la filière qui souhaitent entrer en formation et acquérir un diplôme du Cnam. Il s'agit en effet d'un dispositif de « passerelle », pas d'un dispositif d'équivalences. À titre d'exemple, les titulaires du brevet de maîtrise (BM), du brevet de maîtrise supérieur (BMS) et du brevet technique des métiers supérieurs (BTMS) pourront accéder directement à la Licence professionnelle du Cnam.

L'Université régionale des métiers et de l'artisanat, services des chambres de métiers et de l'artisanat, a pour but de former une nouvelle génération de collaborateurs et de chefs d'entreprise. Aujourd'hui, la plupart des URMA ont signé un accord de partenariat avec le Cnam dans les régions, afin de déployer ces formations au bénéfice des artisans et futurs artisans.

Depuis 2006, le Cnam et le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat développent, en partenariat, une offre de formation supérieure au service des artisans, des entreprises artisanales, des jeunes et adultes souhaitant progresser dans l'artisanat ou intégrer ce secteur.

### À propos du Cnam :

*Le Cnam est le seul établissement d'enseignement supérieur français dédié à la formation des adultes, placé sous la tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Il pilote un réseau de 30 centres régionaux et de 158 centres d'enseignement, dont le siège est à Paris. Les parcours de formation, modulaires et individualisés, débouchent sur des diplômes de l'enseignement supérieur, du niveau bac+2 aux diplômes d'ingénieur et de 3<sup>e</sup> cycle, ou sur des certificats attestant de compétences dans des métiers bien identifiés. Chaque année le Cnam accueille près de 80 000 élèves sur tout le territoire national et à l'étranger.*

Pour aller plus loin : [www.cnam.fr](http://www.cnam.fr).

---

### Contacts presse

APCMA : Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 - [presse@apcma.fr](mailto:presse@apcma.fr) - [@EdDieuleveult](https://twitter.com/EdDieuleveult)

Suivez l'APCMA sur [Twitter](https://twitter.com/apcmafrance) @apcmafrance

[www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)

Cnam : Matthieu Huvelin : 01 40 27 29 34 – [matthieu.huvelin@cnam.fr](mailto:matthieu.huvelin@cnam.fr)